

années, lors de l'introduction d'un programme d'aide à l'entreposage des approvisionnements d'hiver dans l'Est du Canada, d'aide au transport des céréales et provendes par camion dans l'Est du Canada et l'application d'un programme de paiements par zone. Un arrêt du conseil (C.P. 1963) promulgué le 21 juin 1965, prévoit le paiement de 3c. le boisseau à titre de droit d'entreposage sur les vaisseaux en hivernement dans les ports de l'Est.

Durant l'année close le 31 mars 1965, \$18,246,389 ont été affectés au programme d'aide et appliqués au transport de 2,298,051 tonnes de céréales de provende et des provendes fabriquées dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique, et \$1,033,201 ont été affectés aux paiements de droits d'entreposage dans l'Est du Canada de céréales de provende de l'Ouest. Voici les expéditions effectuées en vertu du régime d'aide au transport durant l'année close le 31 mars 1965, par province:

Destination	Issues de mouture					Total	Dépenses
	Blé	Avoine	Orge	Criblures	tonnes		
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	\$
Terre-Neuve.....	6,450	5,866	4,720	4,023	6,075	27,134	718,541
Île-du-Prince-Édouard.....	4,365	3,737	8,819	1,913	9,240	28,074	409,309
Nouvelle-Écosse.....	38,335	23,256	29,614	13,474	32,539	137,218	1,854,989
Nouveau-Brunswick.....	12,910	15,259	17,230	7,205	28,794	81,399	1,117,569
Québec.....	152,787	273,528	337,740	38,614	254,474	1,058,081 ¹	8,458,673
Ontario.....	84,035	203,382	254,245	61,998	151,171	754,871 ²	3,870,621
Colombie-Britannique.....	49,441	44,155	76,744	5,138	35,442	211,274 ³	1,816,687
TOTAL, 1964-1965.....	348,323	569,183	729,112	132,366	517,735	2,298,051 ⁴	18,246,389
1963-1964.....	448,663	576,395	740,878	92,260	540,163	2,400,526 ⁵	18,403,630

¹ Comprend 938 tonnes de seigle destinées au Québec.

² Comprend 40 tonnes de seigle destinées à l'Ontario.

³ Comprend 354 tonnes de maïs destinées à la Colombie-Britannique.

⁴ Voir les renvois 1, 2 et 3.

⁵ Comprend 1,307 tonnes de seigle et 860 tonnes de maïs.

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 49 fonctionnaires. Pours fins d'administration, la province est divisée en neuf circonscriptions ayant chacune une permanence, sauf le Labrador où l'agent ne réside que pendant l'été. Des fonctionnaires chargés de divers domaines de l'agriculture visitent chaque district sur l'ordre du Bureau à St-Jean.

Les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent une subvention de \$125 l'acre pour le défrichement avec des outils appartenant aux particuliers, la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné, le paiement de bonis pour les reproducteurs de race pure et l'octroi d'une aide financière aux sociétés d'agriculture, aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bleuets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de viande de volaille et de bœuf a pris de l'expansion. Un vétérinaire surveille l'application du programme d'hygiène vétérinaire et du programme fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine.

* Renseignements fournis par les autorités des diverses provinces.